



Pension alimentaire pour enfant majeur à charge

Par **sy114**, le **22/06/2014** à **21:10**

bonsoir,

je touche toujours une pension alimentaire pour ma fille qui va prendre 19 ans. elle est scolarisée. elle fera un BTS en alternance à la rentrée prochaine, elle sera donc rémunérée. son père doit il toujours payer une pension alimentaire ou est il en droit de l'arrêter dès qu'elle touche un revenu ?

Cdt

Par **Visiteur**, le **23/06/2014** à **15:21**

Bjr,

la pension alimentaire étant versée pour l'enfant; celle ci peut être arrêter quand l'enfant en question gagne "sa vie"